

2015-07-06 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 6 juillet 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAUX

15-0701 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que soumis.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Les citoyens sont informés de la visite des classificateurs des Fleurons du Québec prévue le lundi 27 juillet prochain.

Un suivi est donné concernant différents dossiers, dont l'achat des lecteurs codes à barres pour la bibliothèque, le projet éducatif en lien avec l'école La Sapinière, la signature du contrat pour la tenue cet hiver de courses de VTT, la plantation de pins blanc ainsi que le taillage des haies de cèdres.

Il est également mentionné que les oriflammes thématiques seront installées au courant des prochaines semaines.

DEMANDES SPÉCIALES

Monsieur Julien Ricard demande à ce que des démarches soient effectuées pour vérifier la possibilité d'installer un panneau de signalisation supplémentaire indiquant Sainte-Clotilde-de-Horton à la sortie de l'autoroute 20 donnant au Madrid 2.0, plus précisément à la fin de la bretelle en provenance de Québec.

RÈGLEMENTATION

15-0702 : **AVIS DE MOTION - Règlement no 79-11 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller David Deshaies qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement no 79-11 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

15-0703 : AVIS DE MOTION – Règlement no 110 autorisant un emprunt pour les travaux de réfection du rang St-Léopold

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bernier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement no 110 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du rang St-Léopold.

DÉCISIONS

15-0704 : Approbation des devis pour les travaux de réfection du rang St-Léopold

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit approuvé tel que soumis le document d'appel d'offres en vue des travaux de réfection du rang St-Léopold déposé par la firme Pluritec le 26 juin 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0705 : Appel d'offres pour les travaux de réfection du rang St-Léopold

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit transmis un avis d'appel d'offres en vue des travaux de réfection du rang St-Léopold par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Il est de plus résolu que soit publié ledit avis dans le journal Constructo au coût de 366 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0706 : Offre de services pour le contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de réfection du rang St-Léopold

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit retenue l'offre de services de l'entreprise Exp Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang St-Léopold. L'offre comprend notamment la vérification de la mise en place, l'échantillonnage et la vérification de la compacité des matériaux granulaires de la structure de chaussé et du remblai des zones instables ainsi que la vérification de la mise en place, l'échantillonnage et la vérification de la compacité du revêtement bitumineux. Le taux horaire des techniciens de chantier est établi à 45 \$ et les essais en laboratoire sont fixés selon les tarifs suivants : 79.80 \$ par essai pour l'analyse granulométrique sur matériaux de calibre MG-20, 51.80 \$ par essai pour l'analyse granulométrique sur matériaux de calibre MG-112 et 116.20 \$ par essai pour l'analyse de type II sur l'enrobé bitumineux de type ESG-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0707 : Appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit accepté le devis pour le déneigement des chemins d'hiver tel que soumis et que soit transmis un avis d'appel d'offres par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Il est de plus résolu que soit publié ledit avis dans le journal L'Express au coût de 234 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0708 : Renouvellement d'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé le renouvellement d'adhésion de la Municipalité au Carrefour Action municipale et Famille au montant de 82.78 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0709 : Annulation de droits sur les mutations immobilières

CONSIDÉRANT QUE des droits de mutation ont été chargés par la MRC d'Arthabaska à la compagnie 2842-6369 Québec Inc au montant de 657.43 \$;

CONSIDÉRANT QUE lesdits droits de mutation ont été établis dans le cadre de la rétrocession des terrains relativement à la convention de règlement hors cour et quittance présentée pour les dossiers SAI-Q-183851-1206 et SAI-Q-183475-1206;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de ladite convention stipule notamment que les frais relatifs aux droits de mutation sont à la charge de l'expropriante;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit transmise à la MRC d'Arthabaska une demande visant à annuler les droits de mutation chargés à la compagnie 2842-6369 Québec Inc au montant de 657.43 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0710 : Achat d'asphalte chaud pour les travaux de rapiéçage en régie interne

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit autorisé l'achat d'environ 50 tonnes d'asphalte chaud auprès de l'entreprise Asphalte RDA pour les travaux de rapiéçage en régie interne. Le coût à la tonne du produit CH10 PG58-28 est de 81 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0711 : Renouvellement du plan de service Acomba

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit renouvelé pour une durée d'un (1) an le plan de service Acomba Argent PLUS pour le logiciel de paie au coût de 360.75 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0712 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Madame Pascale Therrien et Monsieur Marc Beauchesne pour les lots 140-5 et 141-1-P du cadastre du canton de Horton en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton afin d'obtenir de cette commission le déplacement de l'autorisation accordée pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'immeuble susmentionné est de 56 319 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'une partie dudit immeuble bénéficie déjà d'un droit d'utilisation à des fins autre qu'agricole, soit la construction d'une résidence, aux termes d'une décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 24 janvier 1995;

CONSIDÉRANT QUE ledit droit d'utilisation n'a jamais été exploité;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la zone sujette à la présente demande pour le déplacement de l'autorisation accordée pour la construction d'une résidence est de 3 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'amène aucune contrainte sur les activités et le développement des activités agricoles de l'immeuble susmentionné et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis de l'inspecteur municipal, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Madame Pascale Therrien et Monsieur Marc Beauchesne pour les lots 140-5 et 141-1-P du cadastre du canton de Horton en la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton afin d'obtenir de cette commission le déplacement de l'autorisation accordée pour la construction d'une résidence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0713 : Remplacement de la préposée à l'entretien ménager

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé le remplacement temporaire de la préposée à l'entretien ménager par Madame Mélanie Godbout pour la période du 19 juillet au 8 août 2015. Le taux horaire est établi en fonction du 1^{er} échelon pour l'année 2015 de la politique salariale en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0714 : Soutien à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS)

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit octroyé un montant de 800 \$ en guise de soutien à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0715 : Contrat à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS)

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit octroyé un contrat à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) pour divers travaux d'entretien pour le Parc Rousseau, le terrain de balle et la surface de Dek Hockey. Le contrat sera valide pour la période du 7 juillet au 14 août 2015 au taux horaire de 8 \$ et à raison de deux (2) heures de travail par semaine. Il est de plus résolu d'ajouter deux (2) heures supplémentaires audit contrat pour effectuer un fauchage des fossés au coin de la route 122 et du petit rang 5.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0716 : Acquisition d'une parcelle sur la rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre Monsieur Yvan Faucher, Mesdames Denise Longchamps et Isabelle Faucher et la municipalité concernant l'achat d'une parcelle de 258 mètres carrés adjacente au bureau de poste sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ladite parcelle permettra l'aménagement d'un futur parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le lot où est situé ladite parcelle contient l'obligation de respecter certaines exigences envers la Commission scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Bois-Francis consent à la cession de ladite parcelle sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit abrogée la résolution n°14-0335. Il est plutôt convenu de procéder à l'achat d'une parcelle de 258 mètres carrés adjacente au bureau de

poste sur la rue Principale, située sur le lot 211-9 du cadastre du canton de Horton, propriété de Monsieur Yvan Faucher ainsi que Mesdames Denise Longchamps et Isabelle Faucher, au coût de 5 000 \$. Cette somme, non prévue au budget 2015, sera prise dans les surplus accumulés non affectés. Il est de plus résolu qu'un mandat soit confié au cabinet Dufour Brière Notaires afin d'établir l'acte notarié pour le transfert de ladite parcelle. Le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer ledit acte notarié

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0717 : Mandat à l'arpenteur-géomètre – Acquisition d'une parcelle sur la rue Principale

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé au cabinet Dufour Brière Notaires afin d'établir l'acte notarié pour l'acquisition d'une parcelle de 258 mètres carrés adjacente au bureau de poste sur la rue Principale, située sur le lot 211-9 du cadastre du canton de Horton, propriété de Monsieur Yvan Faucher ainsi que Mesdames Denise Longchamps et Isabelle Faucher;

CONSIDÉRANT QU'une description technique est nécessaire afin de procéder à l'établissement dudit acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, a déjà produit un plan de localisation partiel de ladite parcelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit octroyé un mandat à Monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, pour la production d'une description technique relativement à l'acquisition d'une parcelle de 258 mètres carrés adjacente au bureau de poste sur la rue Principale, située sur le lot 211-9 du cadastre du canton de Horton, propriété de Monsieur Yvan Faucher ainsi que Mesdames Denise Longchamps et Isabelle Faucher, au coût de 600 \$ taxes en sus. L'offre comprend également le piquetage nécessaire à l'établissement de ladite parcelle, soit la pose de deux (2) repères d'arpentage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0718 : Paiement final – Travaux de correction sur le rang de la Rivière-de-l'Est

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre la Municipalité et l'entreprise Sintra Inc. pour des travaux de correction sur le rang de la Rivière-de-l'Est en vertu de la résolution n° 14-0828;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 981 \$ avait été fixé à titre de retenue de garantie pour lesdits travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de la Municipalité, l'entreprise Sintra Inc. a effectué des travaux correctifs mineurs au mois de juin dernier sur une portion concernée par les travaux effectués en 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit libérée la retenue de garantie de 5 % sur les travaux de traitement de surface effectués sur le rang de la Rivière-de-l'Est en septembre 2014 et de transmettre à l'entreprise Sintra Inc. un paiement 3 981 \$. Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, Matthieu Levasseur, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, le certificat de réception définitive des ouvrages.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0719 : Autorisation pour la destruction de documents administratifs

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'article du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit approuvée la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin de HB archivistes s.e.n.c., datée du 2 juillet 2015, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0720 : Mandat à l'urbaniste pour modification au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté lors d'une séance ordinaire le 15 avril dernier le règlement numéro 339 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, relativement à l'autorisation d'un usage de commerce de vente et d'entretien d'équipements agricoles sur le lot 141-P du cadastre du canton de Horton;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement en date du 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit mandaté l'urbaniste Jacques Métivier au taux horaire de 125 \$ afin d'apporter les modifications nécessaires au règlement de zonage afin de permettre l'usage de commerce de vente et d'entretien d'équipements agricoles sur le lot 141-P du cadastre du canton de Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0721 : Demande d'aide financière – Programme Réhabilitation du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local dans le cadre des travaux de réfection du rang St-Léopold;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que le Conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton autorise la présentation d'une demande d'aide financière en vue des travaux de réfection du rang St-Léopold et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

ADOPTION DES COMPTES

15-0722 :

Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 162 719.03 \$, dont 16 259.50 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Le document portant sur les indicateurs de gestion pour l'année 2014 est déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Richard Béland s'informe au sujet des incitatifs d'achat de terrain et de construction de résidence qui seront mis sur pied par la corporation de développement économique.

Monsieur Francis Lemire questionne sur la possibilité pour une municipalité d'intervenir sur des problématiques concernant les odeurs de purin.

Sur ce dernier point, le conseiller David Deshaies propose que la présente séance soit levée. Il est 22 h 04.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

